



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU GUA

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril à seize heures trente minutes, le conseil d'administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BROUHARD, président.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire – Madame PREVOST Béatrice - Madame JOUANNET Ghislaine - Madame MURARO Michèle – Madame MICHAUD-LAUTURE Corinne – Madame BERUSSEAU Evelyne - Madame BROUHARD Chantal – Madame Aline BIBILY

Excusée : Madame Béatrice ORTEGA a donné pouvoir à Madame PREVOST

Nombre de membre en exercice : 9
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 9

A été nommée secrétaire de séance Madame MURARO.

2025_04_07 Attribution de subventions

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Il propose d'attribuer les subventions suivantes :

Subvention de fonctionnement	Montant proposé
Diaconat – entraide protestante	300 €
Le Gua Solidarité	500 €
Soutien Alcool	150 €

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

ACCORDE les subventions comme ci-dessus précisées.

DIT que les autres demandes ne sont pas retenues.

Le Gua, le 05/05/2025

La secrétaire de séance,

Michèle MURARO

m. muraro

Le Président,

Patrice BROUHARD



REÇU

13 JUIN 2025

S/P ROCHEFORT